Informations de base

2019/2080(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	03/10/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) CSEH Katalin (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE /NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	

18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
05/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0039/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
14/05/2020	Décision du Parlement	T9-0091/2020	Résumé
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2080(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00839

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.868	06/12/2019	
Amendements déposés en commission		PE645.001	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0039/2020	05/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0091/2020	14/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1894 JO L 417 11.12.2020, p. 0193

Décharge 2018: Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)

2019/2080(DEC) - 14/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) (désormais Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 491 voix pour, 193 contre et 9 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget final de l'Agence pour l'exercice 2018 s'élevait à 11.473.788 EUR, soit une augmentation de 2,67% par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 99,98 %, soit une baisse de 0,01 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 88,56 %, ce qui représente une légère augmentation de 0,37 % par rapport à 2017.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- l'Agence devrait intensifier son action pour s'attaquer aux vulnérabilités de la 5G en matière de sécurité et diffuser l'information sur le sujet aussi largement que possible afin de s'assurer que les solutions techniques existantes sont adoptées par l'industrie;

- le 31 décembre 2018, le tableau des effectifs n'était pourvu qu'à hauteur de 93,62 %, avec 44 agents temporaires nommés sur les 47 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union. L'Agence éprouve des difficultés à recruter, à attirer et à garder un personnel suffisamment qualifié, principalement en raison des types de postes qui sont publiés, à savoir les postes d'agents contractuels, et des faibles coefficients correcteurs appliqués aux salaires des membres du personnel de l'Agence en Grèce. À cet égard, elle a mis en œuvre un certain nombre de mesures sociales afin d'accroître son attractivité;

- l'équilibre entre les sexes reste un problème au sein de l'Agence;

- l'Agence ne dispose pas d'une politique en matière de postes sensibles visant à identifier les fonctions sensibles, à les maintenir à jour et à établir des mesures appropriées pour atténuer les risques liés aux intérêts particuliers. Le Parlement a demandé à l'Agence d'adopter et de mettre en œuvre une telle politique sans délai;

- bien que l'impact de la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union sur les opérations et l'administration de l'Agence soit très limité, l'Agence a revu ses processus internes afin d'atténuer tout risque lié au retrait du Royaume-Uni de l'Union.